



L'INSPECTRICE DU TRAVAIL ET UN SALARIÉ SUR LE BANC DES ACCUSÉS

ENTREPRISE TEFAL MET LA PRESSION SUR L'INSPECTRICE DU TRAVAIL

UN SALARIÉ A LE COURAGE DE DÉNONCER LES MANŒUVRES DE SON EMPLOYEUR, TEFAL

UN PROCUREUR DECLARE « Les inspecteurs du travail ne devraient pas pouvoir se syndiquer »

Journal l'Humanité 21 mai 2015

Aujourd'hui, TEFAL, auteur de pressions inacceptables à l'encontre de l'inspectrice du travail, porte plainte contre l'agent et un lanceur d'alerte, ancien salarié de l'entreprise qui a dénoncé ces agissements, pour violation du secret professionnel, vol et recel de documents. Contre toute attente le procureur décide de donner suite à la plainte.

TOUS PRESENTS à l'audience le
16 OCTOBRE 2015 à 13h00

devant

LE TRIBUNAL d'ANNECY

EXIGEONS

- **LA RELAXE POUR L'INSPECTRICE ET LE SALARIE**
- **LA CONDAMNATION DE TEFAL !**
- **UN DROIT PROTECTEUR POUR LES TRAVAILLEURS**
- **UNE INSPECTION DU TRAVAIL FORTE**